

Montréal, le 2 juin 2026

**Par courriel**

**À :** Toutes les entités visées

**OBJET :** Information sur la publication d'un document de référence

---

La Régie de l'énergie (la Régie) attire votre attention sur l'élément d'information suivant :

- [Registre des entités visées par les normes de fiabilité](#) (le Registre) : à la suite de l'approbation du Registre, une nouvelle version de celui-ci est désormais disponible.

Ces documents sont publiés dans la section [Entités visées - Normes de fiabilité](#) du site Web de la Régie.

Les entités visées par les normes de fiabilité doivent prendre connaissance du texte des normes, du registre des entités visées par les normes de fiabilité, du Glossaire ou de tout autre document de la Régie portant sur la surveillance de la conformité et d'application des normes de fiabilité du Québec.

Vous pouvez vous abonner à notre infolettre « [Quoi de neuf ?](#) » donnant les nouvelles concernant le régime obligatoire des normes de fiabilité au Québec.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Carolina Rinfret**

Carolina Rinfret, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

CR/ml